

N°003

Objet :

RAPPORT D'ACTIVITE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
2022-2023 DE LA  
COMMUNAUTE URBAINE  
GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

Rapporteur :

Mme Suzanne JAUNET

Date de la Séance :

19 MARS 2024

Date de la Convocation :

13 MARS 2024

Date d'affichage de la  
convocation :

13 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 05

Membres absents : 1

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

Etait absent :

Véronique LEBARBÉ

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2024**

**N°003**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE**

**RAPPORTEUR : Mme Suzanne JAUNET**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-39,  
**VU** le rapport d'activité et du développement durable 2022-2023 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Urbanisme, Travaux et Environnement du 11 mars 2024,

**Considérant** que la Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement,

**Considérant** que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

**Considérant** que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport d'activité et du développement durable 2022-2023 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.

**Fait et délibéré à Achères, le 19 mars 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire  
  
Marc HONORE

Délibération publiée le :

**22 MARS 2024**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800051-20240319-003DEL24\_RADDCU-DE  
Date de réception préfecture : 22/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.